Contribution aux discussions parlementaires en cours relatives à l'inscription dans la loi du principe de responsabilité environnementale

---

Dans le cadre des débats parlementaires relatifs à la loi sur la biodiversité, les sénateurs ont adopté au début du mois de janvier 2016 un article introduisant le principe de responsabilité environnementale dans le code civil, article selon lequel « toute personne qui cause un dommage grave et durable à l'environnement est tenue de le réparer. La réparation du dommage à l'environnement s'effectue prioritairement en nature ».

Il s'agit de la consécration légale de la jurisprudence de la cour de cassation dite *Erika,* en référence à la catastrophe naturelle déclenchée par le naufrage du navire du même nom en décembre 1999 au large des côtes françaises, qui a reconnu en septembre 2012 le préjudice écologique.

La rédaction de cet article n'est à ce jour pas définitive, puisque la deuxième lecture du projet de loi au Sénat, en cours, devrait apporter un nombre significatif de modifications.

C'est dans ce cadre que l'APCEF, l'Association des Professionnels du Contentieux Economique et Financier a rendu publiques les conclusions des travaux menés par une commission ad hoc animés par Monsieur le Professeur Laurent NEYRET formulant 25 propositions pour une meilleure réparation du préjudice écologique. Ces propositions ont l'ambition de favoriser la cohérence, la justice et l'efficacité du droit de la réparation du préjudice écologique.

Le rapport dans son intégralité est accessible ici : https://cdn-media.web-view.net/i/ajxjau8s8u/Rapport_APCEF_Pr_judice_Ecologique.pdf

Emmanuel MERCINIER et Julien CHEVAL, avocats associés du cabinet VIGO sont membres de l'APCEF
L'APCEF est un think-tank juridique tourné vers le partage d'expérience entre professionnels du contentieux économique et financier.
Composée de Magistrats, Avocats, Experts, Universitaires et Responsables Juridiques d'entreprise, elle vise à promouvoir la réflexion sur les pratiques professionnelles et la compréhension mutuelle par la mise à disposition de ses membres d'outils d'information, par l'organisation de forums d'échanges et de travail, et par le développement des relations avec des associations similaires à l'étranger.

Julien Cheval